



DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE BAYEUX
CANTON DE COURSEULLES SUR MER
COMMUNE DE VER SUR MER

Conseil Municipal du 22 octobre 2021
18heures, salle Saint Exupéry

Date de convocation : 15 octobre 2021 Date d'affichage : 16 octobre 2021
Nombre de conseillers en exercice : 19 – Présents : 16 – Votants : 19

L'an deux mille vingt et un, le 22 du mois d'octobre à 18h, le Conseil Municipal légalement convoqué à la Salle de SAINT EXUPERY, sous la Présidence de Monsieur Jean Luc VERET, le Maire

Etaient présents : Jean-Luc VERET, Cécile MACHUREY, Jean-Claude MARIE, Lysiane LEDUC – DREAN, Houria BADEK, Gérard MARCIA, Marie-Claude HOFFNUNG, Ludovic MAULNY, Pascale CLAUSER, Jean-Bernard MAILLARD, Philippe BERTEMONT, Françoise COUTAND, Philippe ONILLON, Marie-Christine DEHLINGER, Bertrand ROY, Marie-Laure PAIN.

Excusés : Daniel DESCHAMPS : pouvoir à Jean-Bernard MAILLARD, Éric POTIER : pouvoir à Françoise COUTAND, Catherine du RIVAU : pouvoir à Jean-Luc VERET.

Absents : Aucun

Jean-Luc Véret indique que les tables ont pu être rapprochées pour un rapprochement des conseillers et un meilleur accueil du public, mais qu'il faut toujours se protéger du Covid, car la pandémie n'est pas terminée.

1. Désignation du secrétaire de séance

Pascale Clauser est désignée comme secrétaire de séance à l'unanimité.

2. Mise en place de Françoise Coutand Conseillère municipale en remplacement de Tiffany Batard, démissionnaire

En raison de la démission de T. Batard pour raisons personnelles, un nouveau conseiller municipal entre au conseil municipal, le suivant sur la liste des conseillers élus : Françoise Coutand, à qui Jean-Luc Véret souhaite la bienvenue.

3. Communication du maire

- Les parents d'élèves ont demandé une intervention pour la sécurité rue du Moulin aux heures d'entrée et de sortie de l'école. Une lettre du Maire a été adressée à tous les parents, diffusée par l'école, pour que le stationnement et le dépôt des enfants rue du Moulin soient plus respectueux du code de la route. Un parking est à la disposition de tous au Mémorial. Le Maire insiste sur le fait qu'il convient d'élever les enfants dans le respect des autres et des règles communes.

- Le marquage du passage piétonnier rue Poret sera rétabli (et trois autres passages piétons de la commune seront repeints à cette occasion).

Tout ceci sera une première étape pour améliorer la situation.

- Le CCAS a prévu d'accueillir les anciens pour un repas de fin d'année le 21 novembre. L'invitation a été adressée à toutes les personnes de plus de 70 ans. A ce jour 127 personnes se sont inscrites ; d'avantage d'autres préfèrent recevoir un colis. Les colis ou les menus seront accompagnés de dessins des enfants de l'école comme l'année dernière, ce qui avait été très apprécié.

- changement de numéro de maison rue de la Libération. Le château était situé au numéro 4, de même que la maison voisine. Le N° du château sera dorénavant le 4bis. Le maire a établi un certificat d'adressage.

- A la suite de la fermeture de la boucherie, un agent immobilier a demandé, au nom du propriétaire, la transformation du local en logement. Le maire y est fermement opposé pour que la ville conserve ses commerces. Deux bouchers se sont déjà montrés intéressés, les négociations sont d'ordre privé avec le propriétaire. Un commerce associant boucherie, charcuterie et traiteur devrait pouvoir vivre à Ver.

- Une opération « cantine à 1€ » est lancée par l'Etat pour les familles au revenu modeste. C'est une bonne nouvelle pour la rentrée.

- Après l'embauche de Laurence Auger en juillet (secrétariat, urbanisme, état civil, coordination), une comptable a été embauchée en août, Véronique Jouanny, en raison de son expertise en comptabilité publique, pour 2 jours par semaine car elle a un autre emploi. Le poste accueil, communication, animation a été libéré par Samuel Bouche qui a trouvé un poste plus proche de son domicile à Caen et Marjolaine Seumoys rejoindra l'équipe municipale le 8 novembre.

- Cette semaine, deux délégations anglaises font une visite du Mémorial : lundi Georges Batts, vétéran, et son association SONT, accompagnés de personnalités officielles anglaises ; les vétérans invités par le NMT mercredi. La présence de jeunes de Ver aux côtés du Maire a été souhaitée par les anglais. Le Conseil des Jeunes a été sollicité. La cérémonie se déroulera en anglais, car ces cérémonies sont des visites privées à destination des vétérans britanniques.

- La communauté de commune a voté à la majorité pour que GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) soit déléguée à Bessin-Urbanisme. Un ingénieur est en cours de recrutement pour traiter ces domaines très complexes et techniques. P.Onillon fait confiance à Bessin-Urbanisme; il va rencontrer l'ingénieur et lui rappeler de ne pas oublier les maires. Il faudra travailler avec les ASA dont les connaissances du sujet sont précieuses. Il est rappelé qu'en 2022 une nouvelle taxe sera due au titre de la GEMAPI. Jean-Luc Véret s'étonne de ne pas avoir été invité à certaines réunions alors qu'il est membre du bureau de STM avec délégation à GEMAPI et que les maires sont ceux qui connaissent le terrain.

- Jean-Luc Véret demande que les adjoints de la précédente équipe n'utilisent plus ce titre d'Adjoint comme c'est le cas sur certains mails car c'est une usurpation.

- Deux pétitions ont été reçues à la mairie :

L'une respectueuse et positive sur le stationnement intempestif rue America qui empêche des riverains de sortir de chez eux. Elle suggère une mise en sens unique. A étudier. Ils ont demandé audience et le Maire va les recevoir.

L'autre plus polémique, dans un style désagréable et intolérant, mentionnant « des pollutions en tous genres » prétendant à tort que la place était auparavant dégagée de tout stationnement. Elle est signée par 35 personnes représentant 25 foyers. Le maire a reçu des citoyens qui regrettent d'avoir signé, d'autres qui ont refusé de signer ou qui ont écrit pour s'en différencier et demander davantage de tolérance.

Ceci étant, de fait, il y a eu un problème cet été : la présence de 8 à 10 véhicules au lieu des 4 autorisés n'est pas normale. L'affichage n'a pas été assez rapide, l'ASVP est peu disponible. Ce sujet est à revoir pour la prochaine saison touristique.

Par ailleurs, le Maire indique que P. Onillon a écrit au Sous-Préfet pour se plaindre que ces places seraient en contradiction avec le PPRL. En réalité, le risque de submersion ou de choc mécanique paraît sur-évalué car il ne présente pas de réel danger pour les personnes ou pour les biens. Les galets ne sont pas projetés aussi loin de la digue, jusqu'aux places marquées. Par ailleurs, des voitures ont toujours stationné boulevard de la plage, encore plus près de la mer. Néanmoins, l'arrêté de stationnement des camping-cars a été modifié pour le restreindre en cas de grand vent de secteur nord et de fortes marées.

P. Onillon indique qu'il convient de respecter le PPRL, de ne pas autoriser des stationnement de nuit. J.L. Véret rappelle que ces places ont été autorisés pour réduire le stationnement dans les dunes (pour les protéger, protéger le ruisseau des marais des pollutions car il se déverse dans la mer face aux parcs à huîtres) et parce que des toilettes existent place Churchill.

F. Coutand indique que le stationnement dans les dunes perdure.

B. ROY rappelle qu'il a voté contre ces places de parking place Churchill. Il y a des rejets d'eau usées par les camping-cars, qui se mêlent aux eaux pluviales.

J.L. Véret conclut en disant qu'il convient de continuer à réfléchir à ce sujet pour la prochaine saison touristique.

4. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 30 juin 2021

Le compte-rendu du conseil municipal du 30 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

2 abstentions : D. Deschamps et F. Coutand qui n'étaient pas présents le 30 juin.

5. Démission de Daniel Deschamps de sa fonction de 1^{ier} adjoint et élection d'un nouvel adjoint en remplacement de Daniel Deschamps

Cette démission n'était pas officielle lors du précédent conseil municipal ; elle a été transmise à J.L. Véret par le sous-préfet fin août.

En cas de démission du 1^{ier} adjoint, les deux autres montent d'un rang : le 2^{ième} devient 1^{ier} adjoint, le 3^{ième} devient 2^{ième} et on élit un 3^{ième} adjoint, sauf décision contraire du Conseil, ce qu'il ne propose pas.

En réponse à P. Onillon, J.L. Véret indique qu'il s'appuie sur le CGCT et sur l'avis qu'il a sollicité du juriste de l'Union Amicale des Maires du Calvados (UAMC).

J.L. Véret remercie Cécile MACHUREY et Jean-Claude MARIE pour leur travail à la mairie depuis plusieurs mois pour compenser l'absence de D. Deschamps.

G. Marcia propose sa candidature comme 3^{ième} adjoint. Il souhaite mettre ses compétences techniques et son implication au service des vérois.

Vote à bulletin secret : 15 voix pour G. MARCIA, 4 votes blancs.

J.L. Véret félicite G. MARCIA et compte sur lui. Il sera chargé des travaux.

G. MARCIA remercie les conseillers pour leur confiance, le poste est vaste et important. Il s'efforcera d'être à la hauteur et d'œuvrer pour l'ensemble des vérois.

6. Remplacements :

de T. Batard dans les représentations et les commissions municipales Vivre Ensemble et Environnement, et

de H. BADEK, démissionnaire de la commission Vivre Ensemble

de G. Marcia en tant que Vice-Président de la commission Travaux

Se présentent :

E. Potier, vice-président de la commission Travaux,

F. Coutand, secrétaire de la commission Vivre Ensemble et membre de la commission Environnement,

MC. Hoffnung, membre de la commission Vivre ensemble.

Vote à main levée pour la liste : 18 voix pour, 1 abstention (B.ROY)

7. Remplacement de T. Batard dans la commission de STM Affaires culturelles et gestion du patrimoine. 2 candidatures.

Vote à bulletin secret

F. Coutand 13 voix

MC. Dehlinger 5 voix

Blanc : 1

JL. Véret rappelle l'importance de participer aux commissions de STM car des choses importantes pour la commune peuvent y être décidées.

8. Adressage : changement de noms de rue

Une adresse cohérente est impérative et nécessaire pour la distribution de la fibre, pour la localisation GPS et pour l'intervention des secours.

Suite à l'important travail de Gilles Leduc, cinq problèmes sont apparus (cf compte rendu Commission Environnement). Nous essayons de limiter au maximum les changements d'adresse qui imposent des démarches administratives nombreuses, fastidieuses et onéreuses pour les personnes concernées.

- Actuellement, la rue des Stins change de nom sur une partie de son tracé (pour devenir la rue des Hauts de ver). L'ensemble de la rue s'appellera désormais rue des Stins.

Le 20 et le 21 de la rue des Hauts de ver deviennent respectivement le 13 et le 11 rue des Stins.

- rue Marefontaine (en remplacement de rue de la Marefontaine sur une partie de la rue)

- une rue ne peut pas être en forme de Y : les n° 22, 24, 26 de la rue Marefontaine sont désormais le 22, 24, 26 impasse Marefontaine

- l'impasse menant aux tennis et au poney-club s'appelle désormais Impasse des Sports avec les tennis au n°1 et le poney-club au n°3.

- la numérotation de la rue du Corps de garde est maintenue malgré une numérotation erratique : 1,8, 5 car aucune autre maison ne peut être construite dans la rue.

Vote à l'unanimité.

P.Onillon intervient pour parler des containers à verre à côté de la salle de la plage.

JL.Véret indique qu'on étudie un emplacement sur le parking du NMT.

Ce sujet sera traité en commission et des propositions seront présentées.

9. Charte de qualité des travaux d'assainissement

La signature de cette charte est indispensable pour obtenir des subventions de l'agence de l'eau. JL. Véret en lit des extraits et indique que la commune s'y est conformée.

Vote à l'unanimité

JL Véret signale qu'un hydrocurage des buses avenue Ailleret a été effectué avant les travaux d'assainissement.

10. Programmation des travaux rue de la Provence et avenue Ailleret

Ces travaux , qui auraient dû commencer en septembre, impliqueront la déviation de la circulation.

Rue de la Provence : les travaux sont en cours, la rue est barrée et une déviation par la rue Dumangin est organisée, en principe jusqu'au 20 novembre. Le collecteur principal sera remplacé.

Avenue Ailleret : la déviation pour les véhicules légers se fera dans un sens par le boulevard de la Plage, dans l'autre sens par la rue de la Rivière. Pour les poids lourds, la déviation devra se faire à partir de Courseulles, par des départementales et les maires des communes traversés doivent donner leur accord. Un arrêté du maire le précisera. Le travail se fera par portions de 10 à 15 mètres à partir du 22 novembre, devrait durer 2 mois et permettre le plus souvent l'accès des riverains.

P.Onillon indique que les travaux de mise en conformité des raccordements d'assainissement privés doivent se faire sans tarder pour ne pas perdre la subvention de 300 000€ (3 000€ pour 100 maisons, mutualisés).

JL. Véret indique que la décision concernant ces travaux est ancienne et n'a pas été suivie d'effet. Les 300 000€ sont acquis pour l'assainissement mais le coût évolue rapidement ; de 300 000€ il est passé à 359 000€, soit 59 000€ de plus. Les vérois doivent réaliser que tout ceci n'est pas gratuit.

JL.Véret annonce qu'une réunion publique sera organisée le 19 novembre comme promis lors de la campagne électorale ; le sujet des travaux d'assainissement sera abordé.

11. Projet Cœur de Bourg

Il a été réalisé en suivant les consignes de l'Etat qui demande un projet sur le devenir du centre-ville de la commune dans les 10 ans.

P.Onillon souligne qu'on ne peut pas dire qu'il n'y aura pas d'immeubles à Ver car on peut construire R+2, ce qui peut correspondre à un immeuble (sauf autour du Phare).

JL.Véret lit des extraits du document, qui a été reçu par tous les conseillers avant le conseil municipal. Il souhaite un vote d'intention du Conseil Municipal pour pouvoir demander un financement dans le cadre du Plan de Relance de 2021, ou bien de la campagne présidentielle de 2022, sachant qu'ensuite, les finances de l'Etat seront difficiles.

H. Badek aurait souhaité qu'on mette en priorité la nécessité d'un nouveau stade.

JL. Véret signale qu'il faut trouver un terrain (et le financement) ; le site des Verbosces pourrait peut-être convenir, mais il est pollué ; il faudrait que son propriétaire, la Safer, le dépollue.

P.Onillon indique avoir déjà fait cette demande à la Safer avec laquelle plusieurs réunions ont eu lieu, sans succès.

B.Roy regrette que n'ait pas été traité dans ce document l'afflux de touristes qui sera généré par le NMT.

Discussion sur l'hôtel América, : la mairie n'est pas propriétaire ; c'est un projet lourd, qui demande de poursuivre les études.

JL. Véret demande un vote de principe sur le projet Cœur de Bourg pour pouvoir demander des subventions. Une concertation sera mise en place lors de la mise en œuvre.

Vote à l'unanimité

12. Bilan du poste de secours de la place

JB. Maillard explique : cette année, nous avons réussi à modifier les horaires et le mode de fonctionnement du poste de secours. Au lieu d'une ouverture de 13h à 18h, nous avons scindé en trois 11h30-13h30 surveillance de baignade, 13h30-15h30 vigie et 15h30-18h surveillance de baignade.

Afin d'en mesurer l'efficacité, nous avons fait des statistiques assez précises. La première chose qu'on peut dire c'est que les chiffres ne sont pas significatifs compte tenu d'une météo particulièrement capricieuse en cette année compliquée par le COVID.

Il faut remonter à 1962 pour une année aussi mauvaise. Mais les taux restent néanmoins exploitables. Nous pouvons dire que la modification des horaires a augmenté de 20% le nombre de baignades surveillées dans cet espace.

Nous constatons que la tranche horaire 11h30-13h30 est une période de forte fréquentation lorsque la marée le permet.

Cette mesure est une petite avancée mais ne résout pas la surveillance de nombreuses baignades qui se font en dehors de la zone.

Il y a eu deux interventions, pour malaise, des sauveteurs qui ont réalisé beaucoup de prévention.

Il faut signaler la belle qualité des eaux de baignade qui n'ont eu une qualité médiocre qu'en cas de fortes précipitations (4 juillet, 4 et 30 août).

P. Onillon demande à JB. Maillard si les équipes de sauveteurs ont été satisfaisantes pour pouvoir faire un retour à STM.

JB. Maillard : équipe satisfaisante en juillet, très satisfaisante en août (l'équipe faisait des entraînement et a organisé un jeu).

13. Le Parc Loisirs-nature, actualisation du projet

Par rapport au premier projet qui avait été débattu lors d'un précédent conseil municipal, il est proposé de l'agrandir en incluant la partie bitumée dés-imperméabilisée, pour un budget de 155 000€ qui se décompose comme suit

Aménagement du terrain autour de la maison médicale	90 000€
Clotûre du terrain	27 000€
Des-imperméabilisation de la partie bitumée	38 000€

Discussion sur l'intérêt d'agrandir le projet, du réel besoin de ce projet, du dossier non reçu par tous.

JL. Véret souhaitait un vote de principe pour pouvoir demander une subvention, mais, compte tenu du fait que le dossier n'est pas abouti, il reporte le sujet à un prochain conseil municipal.

14. Sécurisation de la cale du Paisty Vert

La cale est dans un état pitoyable et le risque de se blesser est réel. Des travaux de sécurisation sont indispensables car en cas d'accident, la responsabilité du Maire pourrait être invoquée.

On dispose de plusieurs devis

Eiffage 200 000 €

Martrany 109 000 € pour refaire la cale entière

Ou 76 000 € pour une réfection de la partie basse, dangereuse

Agostini 48 000 € pour traiter les travaux par une méthode différente

La discussion fait ressortir qu'il faut faire expertiser les méthodes proposées par les entreprises.

JL. Véret indique que l'ASA de défense contre la mer fera procéder à un enrochement de part et d'autre de la cale si les travaux sont faits.

Vote pour autoriser le maire à demander une subvention sur la base d'un devis à hauteur de 76 000 € .

Vote à l'unanimité

15. Agrandissement de l'accueil de la mairie

Un plan incliné permet d'atteindre l'entrée de la mairie mais ensuite l'accueil est au premier étage avec un escalier à monter. L'auvent est régulièrement squatté et des incivilités sont constatées le lendemain matin par les adjoints, le maire et les secrétaires qui doivent nettoyer. Projet de l'architecte, Mr Gazel pour 100 320 €.

Discussion sur le fait que le plan n'est pas abouti mais le Maire demande un vote de principe pour pouvoir faire une demande de subvention. Le projet final sera soumis aux conseillers pour approbation.

Vote pour autoriser le maire à faire une demande de subvention sur la base d'un premier devis de 100 320 €.

18 POUR, 1 abstention H.Badek

16. Décision modificative technique

Une ligne budgétaire est nécessaire pour encaisser en Investissement (recettes et dépenses) les cautions des logements appartenant à la commune.

Recettes (chapitre 16, ligne 165) : 2000€

Dépenses (chapitre 13, ligne 165) : 2000€

Vote à l'unanimité

17. Tarif des locations de salle

Il convient de rationaliser les tarifs de location des salles de la commune. La salle St Exupéry est plus grande, la salle de la plage a une cuisine et la vue. En hiver le tarif inclut le chauffage. Le tarif est différent selon que l'on habite (on paie des impôts) ou pas dans la commune. Une formule à la demi-journée est prévue par exemple pour des réunions.

La mairie envisage d'acheter de la vaisselle et de la proposer dans la salle de la plage. (pour 60 ou 120 couverts)

	ETE	HIVER
Week-end		
Commune	250 €	330 €
Hors commune	400 €	520 €
A la journée		

Commune	100 €	140 €
Hors commune	170 €	230 €
Demi-journée 8h00-12h00 ou 14h00-18h00		
Commune	30 €	40 €
Hors commune	40 €	50 €

De plus, il est proposé au Conseil Municipal l'achat de vaisselle à proposer lors de la location de la salle de la plage aux conditions suivantes :

<p>Option vaisselle salle de la plage :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 60 € de 1 à 60 couverts ➤ 120€ de 61 couverts à 120 couverts
<p>La vaisselle doit être restituée propre – 250 € si vaisselle à relaver</p>
<p>2 € par ustensile manquant : assiette, couvert, verre</p> <p>5 € par plat manquant</p>

En réponse à des questions il est précisé qu'un état des lieux est réalisé par la personne qui fait le ménage, qu'un chèque de caution est demandé, que les périodes d'hiver seront précisées.

Vote à l'unanimité

18. Déclaration dématérialisée des meublés

Les déclarations de meublés seront dorénavant à faire par informatique et la taxe de séjour est de la compétence de STM. Une convention est à signer par le Maire pour mettre en place le nouveau dispositif.

Vote à l'unanimité

19. Convention antenne TDF

La convention a pu être renégociée car elle était entachée d'illégalité. Elle avait été signée le 20 mai 2020. Une nouvelle convention est proposée pour 12 ans au lieu de 19, et pour 7500 € par an au lieu de 5500 €.

Vote à l'unanimité

20. Heure d'extinction de l'éclairage

Passage à l'extinction de l'éclairage public de 23h30 à 23h pour des raisons d'économie et de réduction des nuisances lumineuses.

C'est déjà le cas dans plusieurs communes du voisinage.

L. Maulny et P. Onillon aimeraient un bilan financier au bout d'une année normale (sans COVID).

Vote : 1 abstention MC. Dehlinger.

21. Réfection des vitraux de l'église

C. Machurey indique avoir deux devis fournis par des maîtres verriers, (23 943€) incluant l'échafaudage et la dépose), qu'on peut obtenir 30 à 50% de subvention.

Vote à l'unanimité

22. Rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'Assainissement Collectif

Ce rapport est obligatoire.

JL.VERET en donne quelques éléments :

1486 habitants, délégation à la SAUR jusqu'en 2027, 85 000 m² d'eau traités, 21 km de réseau, 20 tonnes de boues retraitées.

Pour une consommation moyenne de 120m³ par an, le cout du mètre cube est de 3,3€.

Il rappelle le gros problème de gestion des eaux usées en cas de grosses pluies car dans ce cas la station d'épuration est saturée malgré la présence d'un bassin tampon (l'ancienne station) et des déversements directs sont faits dans la mer. Ceci s'est produit 17 fois dans l'année, alors que la station d'épuration est dimensionnée pour 5000 habitants. Conclusion du rapport : en dehors du problème mentionné, l'ensemble fonctionne bien.

P. Onillon indique que tous les chiffres dans le rapport ne sont pas cohérents.

G. Marcia ne retrouve pas la disposition qui a été votée pour le NMT, il n'y a pas de plan pluri-annuel.

JL.Véret précise que ce document est rédigé par le Département et par la SAUR.

Vote : 3 abstentions P. Onillon, ML. Pain, MC. Dehlinger.

23. Révision du tarif des plaques d'urnes funéraires

Le nouveau tarif d'achat des plaques est de 310€.

Vote sur le principe de continuer à vendre ces plaques à prix coutant, en fonction de l'évolution du prix d'achat dans l'avenir. (soit 310 € en octobre 2021)

Vote à l'unanimité

24. Rapport d'activité de STM

JL.Véret incite les conseillers à le lire ; il sera discuté au prochain conseil municipal.

Questions diverses

B.ROY : sollicite une réponse sur les camping-car et JL.Véret confirme que ce sujet sera étudié avant la prochaine saison estivale.

P.Onillon souhaite avoir un organigramme du personnel de la mairie

Le Maire précise qu'il y a 5 personnes aux services techniques, dont une personne en arrêt maladie, qui est remplacé pour la belle saison.

L'actualisation de l'équipe administrative a été donnée en début de Conseil. S'ajoute une ASVP, une femme de ménage et une personne qui assure la tonte du stade à Crépon.

La Secrétaire de séance



Pascale Clauser

Le Maire



Jean-Luc Véret